

CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Au numéro du Samedi est joint comme supplément le BULLETIN OFFICIEL

<p>PRIX DE L'ABONNEMENT : SUISSE : Avec Bulletin officiel, 1 an 6.50 fr. 6 mois 4.— fr. Sans Bulletin officiel, 1 an 5.— fr. 6 mois 3.— fr. " ETRANGER : (Union postale) 12.— fr.</p>	<p>RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE Tous les envois doivent être affranchis</p>	<p>PRIX DES ANNONCES : (la ligne ou son espace) Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct. RECLAMES 50 ct.</p>
---	---	---

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER, Lausanne, Genève, Sion et à l'imprimerie du Journal

Votation cantonale du 12 mai 1907

Acceptez-vous la nouvelle Constitution, votée par le Grand Conseil le 8 mars dernier ?

OUI

Pourquoi nous voterons la Constitution

La nouvelle Constitution de la république et canton du Valais, que le peuple est appelé à ratifier après demain dimanche 12 mai, constitue, à divers points de vue, un réel progrès sur celle qui nous régit actuellement.

Envisageons sommairement les innovations que l'état de notre civilisation et la marche du temps ont pour ainsi dire rendues indispensables.

En premier lieu, l'introduction du referendum (ou ratification du peuple) et de l'initiative législative, soit l'exercice intégral des droits populaires.

Jusqu'ici le peuple souverain déléguait ses pouvoirs à des mandataires chargés d'élaborer et de voter les lois. Désormais le peuple exercera lui-même le pouvoir législatif, et cela de deux manières : 1° en étant appelé à donner sa sanction à toute loi ou décret adopté par le Grand Conseil; 2° en ayant la faculté de demander l'élaboration de lois nouvelles ou la modification ou même l'abrogation de lois en vigueur depuis quatre ans au moins.

C'est là une conquête démocratique au premier chef.

Par ces deux compétences nouvelles qui lui sont octroyées, le peuple, nous l'avons dit, pourra exercer dans toute leur plénitude les droits découlant de sa souveraineté. De ce fait, le Valais, de république représentative, deviendra république démocratique pure.

Faisons ici une petite réserve à propos du referendum : nous eussions préféré, pour

les bons résultats que l'on doit attendre de ce nouveau rouage constitutionnel, qu'il n'eût qu'un caractère facultatif, au lieu d'être obligatoire, ce qui pourrait, à la longue, avoir pour résultat d'indisposer l'électeur en l'amenant trop souvent à l'urne.

Quoiqu'il en soit, l'institution est bonne en elle-même, et le peuple ne fera pas long avant de l'apprécier comme telle.

Par le referendum, le peuple est appelé à voter sur :

1° La revision totale ou partielle de la Constitution;

2° Les concordats, les conventions, les traités rentrant dans la compétence cantonale;

3° Les lois et décrets élaborés par le Grand Conseil, excepté : a) Les décrets qui ont un caractère d'urgence ou qui ne sont pas d'une portée générale et permanente. Cette exception doit, dans chaque cas particulier, faire l'objet d'une décision spéciale et motivée; b) Les dispositions législatives nécessaires pour assurer l'exécution des lois fédérales.

4° Toute décision du Grand Conseil entraînant une dépense extraordinaire de 60,000 fr. ou, pendant le terme de trois ans, une dépense moyenne de 20,000 fr., si ces dépenses ne peuvent être couvertes par les recettes ordinaires du budget;

5° Toute élévation de l'impôt sur la fortune et le revenu capitalisé, à moins qu'elle ne soit rendue nécessaire par les contributions extraordinaires que la Confédération peut imposer aux cantons, en vertu de l'art. 42 de la Constitution fédérale.

Par l'initiative législative, le peuple peut : a) demander l'élaboration d'une loi nouvelle, l'abrogation ou la modification d'une loi entrée en vigueur depuis quatre ans au moins; b) présenter un projet de loi rédigé de toutes pièces.

Dans l'un et l'autre cas, la demande doit être appuyée par la signature de 4000 citoyens jouissant de leur droit de vote.

Lorsque la demande est conçue en termes généraux, le Grand Conseil, s'il l'approuve,

allé, tous ensemble, conduire le pauvre petit Sylvestre, à son départ pour le service. (On l'avait accompagné jusqu'à la diligence, lui, pleurant un peu, sa vieille grand-mère pleurant beaucoup, et il était parti pour rejoindre le quartier de Brest). Yann, qui était venu aussi pour embrasser son petit ami, avait fait mine de détourner les yeux quand elle l'avait regardé, et comme il y avait beaucoup de monde autour de cette voiture, — d'autres inscrits qui s'en allaient, des parents assemblés pour leur dire adieu — il n'y avait pas eu moyen de se parler.

Alors elle avait pris à la fin une grande résolution, et, un peu craintive, s'en allait chez les Gaos.

Son père avait eu jadis des intérêts communs avec celui d'Yann (de ces affaires compliquées qui, entre pêcheurs comme entre paysans, n'en finissent plus) et lui redevait une centaine de francs pour la vente d'une barque qui venait de se faire à la part.

— Vous devriez, lui avait-elle dit, me laisser lui porter cet argent, mon père; d'abord, je serais contente de voir Marie Gaos; puis je ne suis jamais allée si loin en Ploubazlanec, et cela m'amuserait de faire cette grande course.

Au fond elle avait une curiosité anxieuse de cette famille de Yann, où elle entrerait

procède à l'élaboration du projet dans le sens indiqué par les pétitionnaires, et la loi nouvelle ou modifiée est soumise au vote du peuple.

Si, au contraire, il ne l'approuve pas, l'initiative est soumise à l'adoption ou au rejet du peuple.

Si la demande revêt la forme d'un projet rédigé de toutes pièces, ce projet est soumis tel quel à la votation populaire, lorsque le Grand Conseil lui donne son approbation. En cas de désapprobation, celui-ci peut élaborer un projet distinct ou recommander au peuple le rejet pur et simple du projet proposé.

Le contre-projet ou la proposition de rejet est soumis à la votation, en même temps que le projet émané de l'initiative populaire.

Lorsqu'une demande d'initiative doit entraîner de nouvelles dépenses, qui ne peuvent pas être couvertes par les recettes ordinaires de l'Etat, ou supprimer des recettes existantes, le Grand Conseil doit soumettre en même temps au peuple des propositions touchant les ressources nouvelles à créer.

Chaque année, dans le courant du mois de décembre, le peuple aura à se prononcer simultanément sur les lois et décrets votés par le Grand-Conseil ou émanant de l'initiative populaire.

L'octroi de ces droits populaires établis sur des bases si larges devrait être un motif suffisant pour engager le peuple à adopter la nouvelle Charte; car ils permettront de corriger ce que celle-ci contient d'imparfait et de défectueux.

Autre conquête démocratique, sur le terrain communal, cette fois-ci : La Constitution nouvelle y consacre deux principes importants :

1° La représentation proportionnelle facultative, lorsque le 1/5 des électeurs de la commune en fera la demande;

2° l'institution du Conseil général.

Nous saluons l'introduction de la Proportionnelle au communal, prometteuse

peut-être un jour, de cette maison, de ce village.

Dans une dernière causerie, Sylvestre, avant de partir, lui avait expliqué à sa manière la sauvagerie de son ami : — Vois-tu, Gaud, c'est parce qu'il est comme cela; il ne veut se marier avec personne, par idée à lui; il n'aime bien que la mer, et même un jour, par plaisanterie, il nous a dit lui avoir promis le mariage.

Elle lui pardonnerait donc ses manières d'être, et, retrouvant toujours dans sa mémoire son beau sourire franc de la nuit du bal, elle se reprenait à espérer.

Si elle le rencontrait là, au logis, elle ne lui dirait rien, bien sûr; son intention n'était point de se montrer si osée. Mais lui, la revoyant de près, parlerait peut-être...

III

Elle marchait depuis une heure, alerte, agitée, respirant la brise saine du large. Il y avait de grands calvaires plantés aux carrefours des chemins.

De loin en loin, elle traversait de ces petits hameaux de marins qui sont toute l'année battus par le vent, et dont la couleur est celle des rochers. Dans l'un, où le sentier se rétrécissait tout à coup entre des murs sombres, entre de hauts toits en chaume pointus comme des huttes celti-

d'une ère de concorde et de prospérité dans la commune, en attendant qu'elle franchisse le seuil du Grand Conseil.

Quant au Conseil général, cette institution nouvelle, purement facultative, il est vrai, a sa raison d'être dans le fait que, pratiquement, les assemblées primaires des communes populeuses ou dont la population est disséminée, ne sont souvent pas à même d'exercer le droit de contrôle sur la gestion du Conseil; ces assemblées sont généralement peu fréquentées, ce qui a pour conséquence de réduire à néant ou à peu près leurs attributions. Le Conseil général, en prenant lieu et place de l'Assemblée primaire, en exercera plus efficacement toutes les attributions; il sera en quelque sorte le Grand Conseil de la commune, devant le Conseil qui en est l'Exécutif.

Les compétences et l'organisation de ce Conseil général seront déterminées par une loi.

Au point de vue social, humanitaire et économique, nous l'avons dit aussi, la nouvelle Constitution énonce des principes qui peuvent être féconds pour le développement moral et matériel du pays.

De par ceux-ci, l'Etat s'oblige : 1. d'améliorer, par une législation appropriée, le sort de l'ouvrier et d'assurer la liberté de son travail contre les tentatives de contrainte et les violences qui pourraient, en temps de grève, être exercées contre lui; 2. d'indemniser équitablement toute personne victime d'une erreur judiciaire ou d'une arrestation illégale; 3. d'encourager et de subventionner l'agriculture dans toutes ses branches, l'industrie, le commerce, l'enseignement professionnel; 4. d'étendre le réseau des routes et autres moyens de communication; 5. de contribuer, par des subsides, au diguement du Rhône, des rivières et des torrents; 6. de fonder ou soutenir des établissements d'éducation pour l'enfance malheureuse et autres institutions de bienfaisance; 7. de favoriser et subventionner l'établissement d'hôpitaux, de cliniques et d'infirmes, etc.

ques, une enseigne de cabaret la fit sourire : « Au cidre chinois, » et on avait peint deux magots en robe verte et rose, avec des queues, buvant du cidre. Sans doute une fantaisie de quelque ancien matelot revenu de là-bas... En passant, elle regardait tout; les gens qui sont très préoccupés par le but de leur voyage s'amusement toujours plus que les autres aux mille détails de la route.

Le petit village était loin derrière elle maintenant, et, à mesure qu'elle s'avancait sur ce dernier promontoire de la terre bretonne, les arbres se faisaient plus rares autour d'elle, la campagne plus triste.

Le terrain était onduleux, rocheux, et, de toutes les hauteurs, on voyait la grande mer. Plus d'arbres du tout, à présent; rien que la lande rase, aux ajoncs verts, et, çà et là, les divins crucifiés découpant sur le ciel leurs grands bras en croix, donnant à tout ce pays l'air d'un immense lieu de justice.

A un carrefour, gardé par un de ces christs, énormes, elle hésita entre deux chemins qui fuyaient entre des talus d'épines.

Une petite fille qui arrivait se trouva à point pour la tirer d'embarras :

— Bonjour, mademoiselle Gaud!
 C'était une petite Gaos, une petite sœur d'Yann. Après l'avoir embrassée, elle lui demanda si ses parents étaient à la maison,

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

11

PÊCHEUR D'ISLANDE

par

Pierre LOTI

De l'Académie française

II

... C'était en Bretagne, après la mi-septembre, par une journée déjà fraîche. Gaud cheminait toute seule sur la lande de Ploubazlanec, dans la direction de Pors-Even.

Depuis près d'un mois, les navires islandais étaient rentrés, — moins deux qui avaient disparu dans ce coup de vent de juin. Mais la Marie ayant tenu bon, Yann et tous ceux du bord étaient rentrés au pays tranquillement.

Gaud se sentait très troublée, à l'idée qu'elle se rendait chez ce Yann.

Une seule fois elle l'avait vu depuis le retour d'Islande; c'était quand on était

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

Comme on le voit, ce programme est vaste; nous souhaitons que l'Etat puisse le réaliser intégralement dans un laps de temps qui ne rappelle en rien les Calendes grecques.

En ce qui concerne l'organisation politique du canton, rien ou à peu près n'est changé. Le Conseil d'Etat reste composé de cinq membres; le Grand Conseil continue à être élu sur la base de 1000 habitants; dans l'administration de la justice rien, non plus, n'est changé; les tribunaux restent les mêmes; soulignons, cependant, une innovation heureuse: le principe de l'institution d'un tribunal de commerce et d'un ou plusieurs tribunaux de prudhommes, pour juger les différends entre patrons et ouvriers.

En ce qui concerne les articles d'ordre religieux, nous avons dit ce que nous pensions des incompatibilités ecclésiastiques et civiles, nous n'y reviendrons pas; nous eussions aussi désiré, en ce domaine, voir disparaître certaines dispositions qui ne nous paraissent plus à leur place dans un statut qui doit refléter l'Etat moderne; espérons que l'avenir y remédiera.

Nous arrêtons ici l'analyse impartiale que nous a suggérée la lecture de la nouvelle Constitution; elle n'est pas, certes, ce que nous eussions désiré, mais, telle quelle, le parti libéral peut la considérer, néanmoins, comme un progrès sur l'ancienne et, à ce titre, son comité ne peut qu'engager ses adhérents à aller dimanche déposer dans l'urne un

OUI

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat approuve les plans des maisons ouvrières projetées par l'entreprise du Lœtschberg.

M. le Chef du département des Travaux publics fait rapport sur la conférence tenue le 27 avril dernier avec les présidents des communes intéressées à la voie de service projetée par l'entreprise du Lœtschberg.

Est homologuée la convention passée entre la commune de Chippis et la société de l'Aluminium concernant l'aménagement gratuit par cette dernière de la place publique près du Rhône.

M. Edouard Seiler, préfet à Munster, est nommé expert de l'Etat et président de la commission chargée de la révision de la taxe de la plus-value des terrains bordant l'avenue de Brigue.

M. F. Bagnoud, président de Lens, est nommé expert de l'Etat et président de la commission chargée de la taxe des terrains à exproprier pour la route Ayer-Vissoie.

Grand Conseil. — *Tractanda.* — Voici la liste des tractanda de la session ordinaire de printemps qui s'ouvrira lundi 20 ct.:

Papa et maman, oui. Il n'y a que mon frère Yann, dit la petite sans aucune malice, qui est allé à Loguivy; mais je pense qu'il ne sera pas tard dehors.

Il n'était pas là, lui! Encore ce mauvais sort qui l'éloignait d'elle partout et toujours. Remettez sa visite à une autre fois, elle y pensa bien. Mais cette petite qui l'avait vue en route pourrait parler... Que penserait-on de cela à Pors-Even? Alors elle décida de poursuivre, en s'amusant le plus possible, afin de lui donner le temps de rentrer.

A mesure qu'elle approchait de ce village d'Yann, de cette pointe perdue, les choses devenaient toujours plus rudes et plus désolées. Ce grand air de mer qui faisait les hommes plus forts, faisait aussi des plantes plus basses, courtes, trapues, aplaties sur le sol dur. Dans le sentier, il y avait des goémons qui traînaient par terre, feuillages d'ailleurs, indiquant qu'un autre monde était voisin. Ils répandaient dans l'air leur odeur saline.

Gaud rencontrait quelquefois des passants, gens de mer, qu'on voyait à longue distance dans ce pays nu, se dessinant, comme agrandis, sur la ligne haute et lointaine des eaux. Pilotes ou pêcheurs, ils avaient toujours l'air de guetter au loin, de veiller sur le large; en la croisant, ils lui disaient bonjour. Des figures brunies,

1. Vérification des pouvoirs d'un député nouvellement élu;
2. Nomination du bureau du Grand Conseil;
3. Nomination du président et du vice-président du Conseil d'Etat;
4. Nomination du président et du vice-président de la Cour d'Appel et de Cassation;
5. Rapport sur la gestion administrative et financière du Conseil d'Etat pour l'année 1906;
6. Rapport de la Cour d'Appel et de Cassation pour l'année 1906;
7. Rapport de la Caisse hypothécaire et d'épargne pour l'année 1906;
8. Révision de la Constitution (Résultat de la votation populaire);
9. Loi sur l'enseignement primaire et sur les écoles normales (secondes débats);
10. Loi concernant les affiches-réclames (secondes débats);
11. Projet de loi sur le colmatage;
12. Projet de loi complétant l'art. 2 de la loi du 29 novembre 1886 sur les charges municipales, en ce qui concerne la répartition du produit des concessions de forces hydrauliques;
13. Décret sur les traitements des employés attachés aux bureaux de l'Etat (secondes débats);
14. Projet de décret revisant le tarif des officiers de l'état civil;
15. Projet de décret concernant la classification de la route de Monthey jusqu'au Pont du Pas (commune de Troistorrents);
16. Projet de décret concernant la correction du Trient;
17. Projet de décret concernant l'exécution de la loi fédérale sur les subventions scolaires;
18. Message concernant l'application des subventions scolaires fédérales pour l'année 1906;
19. Message et projet de répartition des subventions scolaires pour 1907;
20. Taux d'impôt de communes (Message);
21. Demandes de concessions de chemins de fer (Message);
22. Pouvoirs pour transferts de mines (Message);
23. Naturalisation;
24. Pétitions;
25. Recours en grâce;
26. Crédits supplémentaires;
27. Communications éventuelles.

Votation du 12 mai. — En vue surtout des fêtes de musique qui doivent avoir lieu à Bramois et à Charrat, le 12 mai et, jour fixé pour la votation sur la révision de la Constitution cantonale, le département de l'Intérieur croit devoir rappeler la disposition de l'art. 2 de la loi sur les votations, du 24 mai 1876, portant que „pour les votations cantonales, les Valaisans peuvent demander, avant le jour de la votation, à exercer leurs droits dans la commune où ils se trouvent. En cas de doute fondé, ils doivent produire un certificat de capacité politique“.

Les participants aux fêtes de Bramois et de Charrat, venus d'autres communes où ils sont électeurs, pourront donc prendre part à la votation dans les deux localités précitées. Mais, pour ne pas s'exposer à se voir contester leur droit électoral, ils feront prudemment de faire constater celui-ci par une attestation de l'autorité municipale de leur commune respective.

Communiqué.

très mâles et décidées, sous un bonnet de marin.

L'heure ne passait pas, et vraiment elle ne savait que faire pour allonger sa route; ces gens s'étonnaient de la voir marcher si lentement.

Ce Yann, que faisait-il à Loguivy? Il courtisait les filles, peut-être...

Ah! si elle avait su comme il s'en souciait peu, des belles. De temps en temps, si l'envie lui en prenait de quelqu'une, il n'avait, en général, qu'à se présenter. Les *fillettes de Paimpol*, comme dit la vieille chanson irlandaise, sont un peu folles de leur corps et ne résistent guère à un garçon aussi beau. Non, tout simplement, il était allé faire une commande à un certain vannier de ce village, qui avait seul dans le pays la bonne manière pour tresser les *castiers* à prendre les homards. Sa tête était très libre d'amour en ce moment.

Elle arriva à une chapelle, qu'on apercevait de loin sur une hauteur. C'était une chapelle toute grise, très petite et très vieille; au milieu de l'aridité d'alentour, un bouquet d'arbres, gris aussi et déjà sans feuilles, lui faisait des cheveux, des cheveux jetés tous du même côté, comme par une main qu'on y aurait passée.

Et cette main était celle aussi qui fait sombrer les barques des pêcheurs, main éternelle des vents d'ouest qui couche, dans le sens des lames et de la houle, les

Recrutement de 1907. — Les opérations de recrutement pour l'automne 1907 commenceront à Fiesch le 16 septembre. Les jours suivants elles se poursuivront dans les autres arrondissements pour se terminer à la fin du mois par le Bas-Valais.

Nouveaux gendarmes. — Un cours d'instruction pour nouveaux gendarmes s'est terminé mardi à Sion. Il a été suivi par 11 participants.

A la suite de ce cours, le Conseil d'Etat, en séance du 7 mai, a nommé gendarmes les aspirants-gendarmes dont les noms suivent:

MM. Pralong Jn-Fçois, de St-Martin; Robyr Siméon, Montana; Pitteloud Jph, Agettes; Gillioz Jph, Nendaz; Mayor Jérémie, St-Martin; Cordy Jph, Grimsuat; Grand Otto, Sierre; Rossier Candide, Orsières, Sauthier Jph, Conthey; Saudan Benj., Martigny-C; Weissbrodt Ph., Tourtemagne.

Les nouveaux gendarmes ont été assermentés mardi après midi par M. le chef du Département de Justice et Police.

Sion. — *Concert du Rhonesängerbund.* — Le concert annoncé dernièrement est définitivement fixé à samedi 11 ct., à 8 1/2 h. du soir, au jardin du café de la Planta.

Cette modification de date a dû être faite ensuite d'un fâcheux contre-temps survenu au dernier moment.

Le Comité.

— *Société Sédunoise d'agriculture.* — Les membres de la Société Sédunoise d'agriculture sont convoqués en assemblée générale extraordinaire samedi prochain 11 mai courant, à 6 h. du soir au local ordinaire.

Ordre du jour: Discussion des statuts de l'Association viticole suisse pour la vente des vins indigènes.

Vu l'importance du sujet les propriétaires et viticulteurs sont invités à assister nombreux à cette réunion.

Le Comité.

— La section de viticulture avise le public qu'elle donnera le cours d'ébourgeonnement les 15, 16 et 17 courant.

Rendez vous au sommet du Grand Pont à 8 h. du matin.

— *Foire du 4 mai 1907.*

	ANIMAUX		PRIX	
	sur foire vendus	inférieur	supér.	
Chevaux	18	6	300	800
Poulains	7	4	200	400
Mulets	14	5	250	800
Taureaux	13	7	200	400
Bœufs	17	8	250	450
Vaches	287	200	180	400
Génisses	189	100	120	280
Veaux	92	60	60	140
Porcs	280	240	30	120
Porcelets	92	70	12	30
Moutons	807	790	10	25
Chèvres	106	90	10	40

Beaucoup de marchands. Le bon bétail s'est vendu à des prix élevés.

Apiculture. — La Section valaisanne d'Apiculture tiendra sa réunion annuelle, à Chamoson, le 16 mai courant.

A l'ordre du jour figure une intéressante conférence sur l'Essaimage naturel et artificiel, par M. Ch. Vielle-Schilt, à la Chaux-de-Fonds.

Tous les amis des abeilles y sont cordialement invités.

Le Comité.

branches tordues des rivages. Ils avaient poussé de travers et échevelés, les vieux arbres, courbant le dos sous l'effort séculaire de cette main-là.

Gaud se trouvait presque au bout de sa course, puisque c'était la chapelle de Pors-Even; alors elle s'y arrêta, pour gagner encore du temps.

Un petit mur croulant dessinait autour un enclos enfermant des croix. Et tout était de la même couleur, la chapelle, les arbres et les tombes; le lieu tout entier semblait uniformément hâlé, rongé par le vent de la mer; un même lichen grisâtre, avec ses taches d'un jaune pâle de soufre, couvrait les pierres, les branches noueuses, et les saints en granit qui se tenaient dans les niches du mur.

Sur une de ces croix de bois, un nom était écrit en grosses lettres: *Gaos*. — *Gaos, Joël, quatre vingts ans.*

Ah! oui, le grand-père; elle savait cela. La mer n'en avait pas voulu, de ce vieux marin. Du reste, plusieurs des parents d'Yann devaient dormir dans cet enclos, c'était naturel, et elle aurait dû s'y attendre; pourtant ce nom lui sur cette tombe lui faisait une impression pénible.

Afin de perdre un moment de plus, elle entra dire une prière sous ce porche antique, tout petit, usé, badigeonné de chaux blanche. Mais là elle s'arrêta, avec un plus fort serrement de cœur.

Bouveret. — Une représentation avec chants sera donnée, à la maison de commune, par les enfants des écoles, demain dimanche 12 mai ct. à 2 h.

Le chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey. — Le 1er mois d'exploitation du chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey a donné un résultat auquel on était loin de s'attendre. Durant les 29 jours dès l'ouverture au trafic des voyageurs, du 2 au 30 avril, il a, en effet, transporté plus de 9000 voyageurs et de 6500 kilos de bagages. Il a, en outre, transporté une quarantaine de 1000 kilos de marchandises. Le total des recettes durant cette période a été de 4837 fr. 20.

Ce résultat est des plus réjouissants, d'autant plus que le chiffre des recettes s'augmentera encore, lorsque les gares de St-Triphon-gare et de Collombey seront pourvues des installations permettant de les ouvrir également au service de la petite vitesse.

D'après le total de leurs recettes, les gares se classent comme suit: Monthey fr. 1023,35, Ollon 851,40, Aigle 691,80. Le surplus, 2270,65, a été encaissé par les conducteurs dans les voitures.

A propos de la nouvelle Constitution. — *Correspondance retardée du district de Monthey.* — Dimanche prochain 12 mai, le peuple est appelé à se prononcer sur l'acceptation ou le rejet d'une nouvelle constitution élaborée par le Grand Conseil dans sa dernière session.

Je ne veux pas épiloguer longuement sur les avantages que nous offre la nouvelle Constitution, car, à vrai dire, c'est à peu d'exceptions près, la répétition de l'ancienne. Il n'y a, du reste, rien d'étonnant là, le parti conservateur qui détient la majorité au Grand Conseil ayant pour devise: „J'y suis, j'y reste“, et pour seul et unique programme sacré de repousser toute réforme qui pourrait être utile au peuple, car bien entendu, ces messieurs de la majorité avec laquelle on même sans particulière ne sauraient descendre à s'intéresser au vulgaire populo, dont les aspirations et les intérêts sont directement à l'encontre des leurs.

Du reste, le bon ton, le bon genre ne leur font-ils pas un devoir de regarder d'un air dédaigneux du haut de l'échelle imaginaire sur laquelle ils se croient perchés, toute la classe industrielle et laborieuse qui paie pour toutes les gaffes qui sont faites au nom du petit „de“ et du goupillon.

Un petit coup d'œil sur les débats qui se sont déroulés au sein du Grand Conseil, au sujet de la nouvelle Constitution, nous montre, en effet, clairement que tout ce que la minorité libérale progressiste a proposé pour améliorer le sort du travailleur a piteusement échoué devant l'intransigeance de nos matadors conservateurs cléricaux.

Une innovation d'une certaine importance n'a cependant pu être repoussée, grâce à la scission du parti conservateur. Nous voulons parler de l'extension des droits populaires (referendum et initiative) qui a été concédée par la majorité non sans verser force larmes, il est vrai, mais à défaut d'un plus grand mal, il fallut se contenter de faire bonne mine à mauvais jeu.

Quant à nous, libéraux, c'est cette seule extension des droits du peuple qui doit nous engager à voter **OUI**, dimanche, c'est-

Gaos! encore ce nom, gravé sur une des plaques funéraires comme on en met pour garder le souvenir de ceux qui meurent au large.

Elle se mit à lire cette inscription:

En mémoire de
GAOS Jean-Louis
âgé de 24 ans, matelot à bord de la *Marguerite*,
disparu en Islande, le 3 août 1877.
Qu'il repose en paix!

L'Islande, — toujours l'Islande! — Partout, à cette entrée de chapelle, étaient clouées d'autres plaques de bois, avec des noms de marins morts. C'était le coin des naufragés de Pors-Even, et elle regretta d'y être venue, prise d'un pressentiment noir. A Paimpol, dans l'église, elle avait vu des inscriptions pareilles; mais ici, dans ce village, il était plus petit, plus fruste, plus sauvage, le tombeau vide des pêcheurs islandais. Il y avait de chaque côté un banc de granit, pour les veuves, pour les mères; et ce lieu bas, irrégulier comme une grotte, était gardé par une bonne vierge très ancienne, repeinte en rose, avec de gros yeux méchants, qui ressemblait à Cybèle, déesse primitive de la terre.

(A suivre)

à-dire pour l'acceptation de la Constitution que l'on nous propose.

Un démocrate libéral radical.

Bouveret. — L'auto-canon „Narcisse“. — L'auto-canon „Narcisse“ qui faisait, l'été dernier, le service direct entre Montreux et le Bouveret, a quitté son chantier d'hivernage où il a subi la transformation radicale de son moteur. Muni d'un moteur beaucoup plus puissant et plus résistant, le „Narcisse“ reprendra son service d'ici à quelques semaines.

St-Maurice. — *Trouaille d'un débris humain.* — Un habitant de Saint-Maurice a trouvé, au bord du Rhône, un pied humain chaussé. D'où vient cette triste épave? Mystère. La justice informe.

Charrat. — *Festival musical.* — Nous rappelons que c'est dimanche 12 mai qu'a lieu, à Charrat, le festival des fanfares villageoises du Centre. Nous en avons donné le programme dans notre dernier n°; nous croyons devoir le reproduire :

8 3/4 h. Réception à la gare. Réunion des délégués. — 9 h. Répétition des morceaux d'ensemble. — 10 h. Départ en deux groupes pour Charrat-Vison. — 10 1/2 h. Exécution des morceaux d'ensemble. — 11 h. Réception par la municipalité vers la maison communale (vin d'honneur). — 11 1/2 h. Défilé par société. — 12 h. Banquet.

La fanfare l'„Indépendante“ de Charrat, sous la direction de M. E. Guex, se produira pendant le banquet.

Ensuite viendra le concert. Voici dans quel ordre se feront entendre les fanfares fédérées : 1. Riddes; 2. Vétroz; 3. Saillon; 4. Chamoson; 5. Fully; 6. Leytron; 7. Ardon; 8. Saxon; 9. Nendaz; 10. Iséables; 11. Charrat.

Pour terminer se produiront les *Vétérans* avec un pas redoublé : le *Chant de Gloire*, suivi de l'exécution des morceaux d'ensemble et des productions libres.

Un bal clôturera cette festivité villageoise, à laquelle nous souhaitons une nombreuse assistance.

Est-il besoin d'ajouter que nos amis de Charrat n'ont rien négligé pour recevoir cordialement les nombreux visiteurs et amateurs de bonne musique.

Impartialité démocratique des C. F. F. — La „Lyre“ de Monthey, société de musique cléricale, obtient pour son retour de la fête des fanfares conservatrices, à Chamoson, le 5 mai, l'arrêt, en gare de Riddes, de l'express partant de Sion à 8 h. 37 du soir.

La Fédération des fanfares villageoises du Centre (libérales), se voit refuser, pour le 12 mai, l'arrêt à Charrat de l'express partant de Martigny à 1 h. 53.

C'est ce qu'on peut appeler de la vraie impartialité.

Et vive le rachat!

Des désabusés.

Infirmierie du district de Martigny. — Le district de Martigny s'est mis à l'œuvre pour se doter d'une infirmierie. Déjà le terrain est acheté pour recevoir cette utile construction et les plans de construction sont au concours.

Les moyens nécessaires à l'exécution de ce projet seront fournis en partie par une souscription publique qui a produit dans le courant de l'hiver dernier la belle somme de 27,000 fr. Enfin, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, il est organisé une loterie à laquelle il est demandé un apport net de 15,000 fr. environ.

Les billets de cette loterie vont être incessamment offerts au public, au prix de 1 franc le billet. La large solidarité qui s'est révélée pendant la souscription publique ne se démentira pas à cette occasion. Et la commission de la loterie adresse un pressant appel à toute la population en faveur du but si intéressant qu'elle poursuit, afin que le succès de la loterie soit, non seulement complet, mais assez prompt pour lui permettre de voir bientôt les maçons à l'œuvre.

Le programme de la loterie est, d'ailleurs, alléchant, puisqu'il prévoit, entr'autres jolies sommes, un gros lot de 1000 francs en espèces.

Les billets seront dans quelques jours à la portée de tous, car des dépôts seront établis dans chaque localité.

Course vélocipédique intercantonale. — Le Vélo-Club de Martigny organise pour le 9 juin prochain une fête et course vélocipédique intercantonale pour tous les cyclistes porteurs de la licence de l'Union Cycliste Suisse, ou d'une société affiliée.

Au programme figure une course de fonds Martigny-Sion et retour (50 km.), amateurs professionnels et inter-club, ainsi qu'une course de vitesse Martigny-Charrat et retour (8 km.).

Un banquet réunira ensuite tous les participants à l'Hôtel Kluser. Il sera suivi d'une course de lenteur sur la Place centrale, à Martigny-Ville, et ensuite de la distribution des prix.

Les inscriptions sont reçues par M. Ch. Balma, président du vélo-club de Martigny.

Martigny-Bourg. — *Représentation théâtrale.* — La représentation annoncée des élèves des écoles communales a eu lieu hier soir jeudi devant une nombreuse assistance sympathique; elle a eu une réussite complète. Les diverses parties du programme ont été interprétées on ne peut mieux par les jeunes acteurs et actrices, dont la plupart se montraient pour la première fois en public, avec une grâce et une aisance qui ont été remarquées; aussi ont-elles été chaleureusement applaudies; on a pu discerner hier dans cette jeunesse d'excellents éléments comiques, qui demanderaient à être cultivés, notamment dans l'arlequinade : *Le Sansonnet de Sylvio*.

Le personnel enseignant a droit à toute notre gratitude pour la peine grande qu'elle s'est donnée pour exercer ces jeunes enfants et nous procurer une aussi agréable soirée. Un merci sincère aussi aux musiciens de la „Lyre“ qui ont bien voulu l'agrémenter de leurs productions.

Une seconde représentation sera donnée dimanche prochain, à laquelle nous souhaitons le même succès, et — s'il était possible — une durée moins longue.

Un Spectateur.

Confédération Suisse

Emploi du boni de 1906. — Le compte d'Etat de la Confédération pour 1906 boucle par un excédent de 4,838,609 francs 09. Il faut déduire une somme de 1,600,000 fr. pour les suppléments de traitements votés par les chambres fédérales, de sorte qu'en réalité l'excédent n'est que de 3,238,609 fr. 09. Le Conseil fédéral a décidé d'employer le boni de 1906 à couvrir la diminution subie dans la fortune de la Confédération pendant ces dernières années.

Le Loetschberg. — Durant le mois d'avril, la galerie de fond du tunnel du Loetschberg a été perforée de 173 mètres, savoir 101 sur le front nord et 72 sur le front sud. A fin avril, la longueur totale perforée comprenait 563 mètres. La température de la roche a été de 8° sur le côté nord et de 16,2° sur le côté sud. Les foreuses ont percé par jour sur le côté nord 3,60 m. et 3,35 m. sur le côté sud. On n'a pu commencer à forer à la machine que le 9 avril.

— La première des locomotives employées aux travaux de percement du Loetschberg a circulé mardi matin entre Brigue et Goppenstein. Elle remorquait un convoi de quatre wagons de matériaux.

Du Gothard au Simplon. — Une assemblée a eu lieu lundi à Locarno, sous la présidence du maire, en vue de la construction d'une ligne de Locarno à Fondotoce (rive droite du lac Majeur) destinée à relier le chemin de fer du Gothard au Simplon.

L'assemblée s'est constituée en comité d'initiative en vue de la construction de cette ligne. Elle a décidé d'adresser immédiatement au gouvernement italien une demande de concession. Une démarche sera faite, en outre, auprès des communes et des particuliers en vue de réunir une somme de cent mille francs, nécessaires pour les travaux préparatoires.

La revision militaire et la campagne. — La *Bauernzeitung*, organe de la Ligue des paysans, recommande aux agriculteurs, par la plume de M. Laur, de ne pas s'associer au mouvement référendaire organisé par les socialistes contre la nouvelle loi militaire.

Reconstitution du vignoble. — Une bonne nouvelle nous arrive de Berne, écrit la *Revue*. Donnant satisfaction aux vœux si fortement exprimés par les représentants du vignoble aux Chambres fédérales, spécialement par M. le conseiller national Oyex Ponnaz et ses collègues de la députation vaudoise, le Conseil fédéral soumet aux Chambres un projet de loi qui l'autorise à subventionner la reconstitution en plants américains du vignoble menacé ou détruit par le phylloxéra. Une somme de 500,000 fr. sera inscrite chaque année au budget fédéral.

Si le crédit annuel n'est pas épuisé, le reste est versé à un fonds de réserve qui servira à compléter les crédits des années suivantes, au cas où ceux-ci ne suffiraient pas.

La subvention fédérale ne doit pas dé-

passer le subsidie cantonal ni être supérieure à 12 centimes par cep ou à 15 centimes par mètre carré.

La fièvre aphteuse. — Le nombre des cas nouveaux de fièvre aphteuse est en décroissance. On signale, dans la semaine du 29 avril au 6 mai, 128 nouveaux cas dans les cantons de Neuchâtel, Thurgovie, St-Gall, Appenzell (Rh. Ext.) et Soleure.

Automobilisme. — Le Comité de la presse de la IIIe Exposition suisse de l'Automobile, du Cycle et des bateaux à moteurs, qui aura lieu à Zurich, du 15 au 26 mai, a édité une fort jolie collection de cartes postales. Elles sont numérotées et donnent droit à une superbe tombola, autorisée officiellement, comportant 300 lots, dont le premier est une voiture-automobile, marque Turicum. C'est, sauf erreur, la première tombola où la valeur des lots est supérieure à celle des recettes prévues. La série des cinq cartes (à 1 fr.) est en vente à Zurich, chez M. Frey, président de la commission de la presse, et, à Genève, auprès de M. R. de Gamrath, secrétaire de l'Automobile-Club suisse, hôtel de la Métropole.

Nouvelles étrangères

France

A l'assaut du gouvernement

Le débat sur la politique générale du gouvernement et sur la question syndicale, commencé mardi, prend une ampleur de plus en plus considérable et il semble qu'il occupera encore deux longues séances.

Jusqu'ici, dix orateurs — ou plutôt dix interpellateurs — ont pris la parole : il reste trois interpellations qui n'ont pas encore été développées : celles de MM. Willm, Jean Jaurès et Marcel Sembat. C'est aujourd'hui que ces trois orateurs, qui appartiennent tous trois au parti socialiste, sont montés à la tribune.

En attendant, les groupes continuent à délibérer sur la situation.

C'est l'existence du Cabinet Clémenceau qui se joue dans ce tournoi parlementaire.

Une manifestation des vignerons

Une colossale manifestation des propriétaires vignerons a eu lieu dimanche à Narbonne, pour protester contre la fraude des vins et appuyer les réclamations des viticulteurs. Les dépêches parlent de 80,000 manifestants; mais comme nous sommes dans le Midi, on peut en retrancher quelques douzaines. Cependant la démonstration a été imposante. Le défilé des délégations a duré 2 h. Des villages entiers y assistaient, groupés derrière leurs bannières. D'immenses pancartes portaient des inscriptions brèves mais énergiques, telles que : „Sus à la fraude“, „Pas de revenus, pas d'impôts“, „Gouvernement, délivrez-nous de la misère“.

Une charrette servait de tribune aux orateurs, dont des sonneries de clairon annonçaient le tour de parole. Ils ont, les uns après les autres, insisté sur la misère qui règne dans le Midi et déclaré qu'une action énergique est nécessaire. „Toutes les forces de la terre doivent s'unir pour réclamer justice et le droit de la vie“.

Ce meeting monstre, tel qu'on n'en voit de pareils qu'en Angleterre, a pris fin à 4 heures.

Le gouvernement commence à s'inquiéter de l'agitation actuelle. Il prépare, dit-on, des mesures énergiques. On parle de l'interdiction des vins de seconde cuvée et d'une surveillance très rigoureuse du commerce. Il faudra, dit-on, aller plus loin et subventionner l'arrachage de la vigne, ou décider la limitation des plantations dans les terrains qui produisent des vins trop faibles.

Russie

Un lynchage

On a procédé hier, jeudi, à Ekaterinoslaw, à l'arrestation d'un individu qui avait blessé à coups de revolver l'adjoint du chef d'un village voisin. La foule s'est emparée du meurtrier et l'a lynché.

Excitée par trois tentatives de pillage récentes, la foule s'est livrée à des excès déplorables. Elle a lynché 21 personnes et détruit 10 maisons. Des troupes ont été envoyées sur les lieux pour rétablir l'ordre.

Etats-Unis

Grèves sanglantes à San Francisco et à New York

De graves désordres viennent de se produire à San Francisco. Les employés de tramways se sont mis en grève; les grévistes ont attaqué les tramways, qui, conduits par des non syndiqués, auraient quitté

les dépôts. De violentes bagarres ont eu lieu et le nombre des blessés serait assez élevé.

Les directeurs de la compagnie des tramways avaient décidé, malgré les menaces des grévistes, d'essayer de rétablir le service; mais, sur les cinq voitures qui quittèrent le dépôt, trois furent complètement brisées et deux gravement endommagées.

Aucune effusion de sang ne se serait cependant produite sans l'action d'un conducteur, qui, à un moment donné, croyant sa vie en danger, sortit le revolver dont il avait été armé par la compagnie et tira sur la foule, blessant mortellement plusieurs personnes. Ceci porta au paroxysme la colère de la foule, qui attaqua les employés des tramways, pendant que, du haut des maisons voisines actuellement en construction, les maçons et autres ouvriers faisaient pleuvoir sur les tramways une grêle de projectiles de toutes sortes.

De nombreux coups de feu furent échangés entre non grévistes et grévistes, ainsi que leurs partisans dont beaucoup tombèrent, atteints soit par les balles, soit par divers projectiles, avant que la police pût rétablir l'ordre.

A New York les employés du contrôle des bagages, dans trois grandes compagnies de navigation, ont quitté le travail en demandant une augmentation de salaire et se sont joints aux dockers en grève.

Quoique la grève entraîne des pertes financières importantes pour les compagnies dont les navires ne peuvent partir que moitié chargés, leurs agents de New York déclarent qu'elles sont fermement décidées à ne pas céder aux demandes des grévistes.

Les employés d'une raffinerie qui sont aussi en grève, ont causé quelques désordres à Brooklyn et ont eu avec la police une violente collision au cours de laquelle une vingtaine de personnes furent blessées légèrement à coups de pierres et de bâton.

Une bataille rangée s'est aussi engagée entre les ouvriers de plusieurs raffineries et 300 de leurs camarades non syndiqués.

Le combat fut des plus acharnés durant une heure. Les combattants se frappaient à coups de couteaux et de bâtons.

On a relevé cinquante blessés.

Uruguay

Naufrage d'un navire

Le paquebot „Poitou“, de la Cie des transports maritimes de Marseille, qui avait quitté ce port le 5 avril dernier avec 250 émigrants espagnols et français à destination de Montevideo s'est échoué au Cap Santa Maria, près Montevideo.

Cette nouvelle, qui n'a pas tardé à être connue dans Marseille, a produit, dans les milieux maritimes surtout, une émotion d'autant plus légitime que les 70 hommes qui composent l'équipage de ce navire appartiennent au port de Marseille.

On a craint un moment une grande catastrophe, mais grâce au capitaine commandant le „Poitou“ qui, malgré la tempête, put établir un va et vient avec la terre, 230 personnes ont pu être sauvées; malheureusement 20 passagers trouvèrent la mort en voulant se sauver.

Les survivants sont unanimes à déclarer qu'officiers et équipage ont rempli tout leur devoir.

On a remarqué qu'un certain nombre de cadavres portaient des blessures faites par des armes à feu. Une lutte a, en effet, éclaté, quelques instants après que la catastrophe se fut produite, entre un certain nombre de passagers qui tentèrent de s'emparer des canots de sauvetage. Cette lutte, au cours de laquelle furent échangés plusieurs coups de feu, ne prit fin que grâce à une prompt intervention des officiers et des matelots.

Semonce hygiénique

Si l'on demande aux gens qui se plaignent de leur santé quelle est leur manière de vivre, on peut, dans la plupart des cas, établir qu'ils commencent leur journée par une grande sottise, en buvant pour leur déjeuner du café chargé. Mais le café n'est une boisson inoffensive que pour les gens robustes et absolument sains et encore à la condition d'en user modérément. Toutes les autres personnes, notamment les malades, les femmes et les enfants devraient renoncer complètement au café. Ils peuvent, par contre, se reconforter en buvant le célèbre café de malt de Kathreiner, absolument inoffensif, agréable et bienfaisant, lequel, au point de vue de sa composition et de son goût remplace avantageusement le café. 9

IMPRIMERIE Ad. IMHOFF

MARTIGNY-VILLE

Impressions en tous genres —

pour le commerce et l'industrie

Maréchal ferrant

Le soussigné Joseph Chappot, de Liddes, avise l'honorable public de Martigny et environs qu'il vient de s'établir comme maréchal ferrant sur l'avenue de Martigny-Bourg, vers chez Torney, près du batoir Rouiller.

Il s'efforcera, par un travail irréprochable, de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Se recommande

Joseph CHAPPOT.

DEUX JEUNES GENS

de 15 à 18 ans, trouveraient place de suite avec rétribution immédiate à la

FABRIQUE DE SOCQUES
Victor DUPUIS, Martigny



Produit renommé depuis longtemps pour améliorer potages faibles et autres mets. Ne s'employant que goutte à goutte, il est économique. Toujours en vente chez

Hri Roserens, Orsières



LOTÉRIE

ROYALE HONGROISE

Priviligée, Autorisée et Contrôlée par l'État.

125.000 Billets, 62.500 Lots.

Un billet sur deux gagne un lot.

Avec un seul billet, on peut gagner la somme de

UN MILLION

de Couronnes

PRINCIPAUX LOTS:

Nombre	Couronnes	Francs
1	60000	630000
1	40000	420000
1	20000	210000
2	10000	210000
2	9000	189000
2	8000	168000
2	7000	147000
2	6000	126000
1	5000	52500
3	4000	126000
3	3000	94500
6	2500	157500
9	2000	189000
13	1500	204750
44	1000	462000
61	500	320250
22	300	69300
475	200	997500
961	100	1009050
1635	50	858375

et beaucoup d'autres à 300, 200, 170, 130, 100, 80 et 40 Couronnes

En tout 62.500 lots formant un total de 17 millions 279.850 Francs.

Tous les lots sont payés en espèces.

La liste officielle des numéros gagnants est envoyée après chaque tirage à tout possesseur d'un billet.

Prix des Billets 1ère Série:

Billet entier	Demi-billet	Quart de billet
12 Fr. 60 c.	6 Fr. 30 c.	3 Fr. 15 c.

Les commandes doivent être adressées avant le

15 mai 1907

à la Banque

Fritz Dörge

Recette générale de la Loterie royale hongroise

4, rue Kossuth Lajos, Budapest (Hongrie)

On a intérêt à ne pas différer sa commande pour être sûrement servi.

Lettre de Commande.

Je prie la Banque Fritz Dörge, 4, rue Kossuth Lajos, Budapest de m'adresser:

.....Billet entier à .. 12 Fr. 60
.....Demi-billet à .. 6 Fr. 30
.....Quart de billet à 3 Fr. 15

Je vous remets par mandat-poste la somme de

Adresse (très complète et lisible.)

Demande d'un jeune homme

pour soigner du jeune bétail à la montagne plus un pour aider à la campagne. Bonne vie de famille. Gage assuré. S'adresser à Henri RUCHET-ANEX, HUEMOZ (Vaud).

L'Agence A. LUY, Montreux demande de suite pour Montreux et pour la saison d'été

EMPLOYÉS de tout genre pour hôtels et familles. 308-4

On demande une jeune fille

pour faire les travaux d'un petit ménage. Gage 25 à 30 fr. Ecrire sous chiffre H 3457 M à Haasenstein & Vogler, Montreux. 322-2

On demande de suite une fille

sachant faire une bonne cuisine. Bon gage. S'adresser à Mme C. Blanchod, Grand'rue Montreux. 323 3

On cherche pour une famille de Vevey, sans enfant, si possible pour le 1er juin, une

bonne à tout faire

au courant d'une cuisine soignée. Bons gages. Adresser les offres sous chiffres N 23051 L, à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne. 324

On demande une jeune fille

honnête et travailleuse pour faire le ménage et servir au café. S'adresser à Mme FISCHER-COSSY, VILLENEUVE. 316 2

On demande de suite une fille

forte et active, pour aider au ménage et à la campagne. S'adr. à M. G. BLANC, municipal, MONTREUX. 309-2

VARICES

ULCÈRES-PHLEBITES

Plaies, jambes ouvertes

Guérison assurée

par le Thé antivariqueux 1 fr. la boîte avec la Pommade antivariqueuse 1 fr. 50 le pot

Vente exclusive: E. KORNHABER droguiste diplômé 12, rue de la Tour-Maitresse GENEVE

VÉLOS & MOTOCYCLETTES

Peugeot, Condor Rochet en:

AUTOMOBILES

Accessoires et réparations en tous genres.

Demandez prix-courant et certificats, chez

A. BRUNNER Mécanicien-Armurier patenté SION

Seul représentant Délégué du Touring C. S.

APPARTEMENT

de 4 pièces et dépendances est à louer à Martigny. L'imprimerie IMHOFF indiquera.

Machines à coudre



Agence agricole, Monthey

La plus importante Loterie

est celle pour la nouvelle église catholique de NEUCHÂTEL

à Fr. 1.— le billet

Gros lots de fr. 40,000, 15,000, etc. Le tirage aura lieu à St-Maurice. Les billets sont en vente chez

FAVRE-COLOMB, coiffeur, à Martigny; Robert PETER, employé au M.-C., à Vernayaz; Pierre GILLOZ, Café de la Poste, Sierre; C. de SIBENTHAL, coiffeur à St-Maurice.

ou envoyés contre remboursement par

M^{me} Fleuty Agence générale Rue Gourgas, 3 GENEVE

On cherche des revendeurs S'adresser aussi à Mme FLEUTY, à Genève.

Une Remington

No 8

comme neuve à vendre d'occasion. 298-3

Ecrire sous H 10026 Z à HAASENSTEIN & VOGLER, LAUSANNE.

Prix-courant

1a Sucre pilé	kg. 10	100
" " en pains	3,90	37
" " carré	4,30	40
Chataignes sèches	4,70	44
Pruneaux secs	3,30	31
Poires moyennes sèches	4,20	39
Poires fines sèches	5,60	52
Fignes-Poires	4,20	38
Oignons nouveaux	1,90	17
Haricots blancs	3,50	33
Pois jaunes	3,90	36
Riz gros grains	3,40	31
Riz glacé	4,10	38
Maccaronis, Cornets	4,80	44
Fromage maigre	8,70	85
Jambon délé.	17,80	172
Lard gras	15,30	148
1a Salami, le kg.	fr. 2,90 & 3,50	
1a Gendarmes gar. viande de porc,	25 paires fr. 5,40.	
Thon et Sardines, 10 boîtes, fr. 3,50.		
Coupon à prime à chaque envoi		
Envoi non-convenant sera repris		
Import. WINIGER, BOSWIL		

Bouillie „ECLAIR“ de Vermorel

Concurrence déloyale

Un de nos concurrents, dans le but de déprécier la Bouillie „Eclair“ Vermorel (à base de Verdet) dont le succès est toujours croissant, publie dans les journaux et dans ses prospectus une analyse composée des deux bouillies, calculées en sulfate de cuivre pur. Or, la bouillie „Eclair“ Vermorel ne contient pas de sulfate de cuivre. Elle est à base de Verdet.

Il indique les chiffres suivants (calculés en sulfate):
Bouillie „Eclair“ Vermorel 47.1 %
Bouillie X. 67.7 %

Cette façon de calculer l'acétate de cuivre (verdet) en sulfate de cuivre, de comparer deux produits qui ne sont pas comparables, ni comme prix, ni comme efficacité, est au moins originale. C'est comme si on publiait l'analyse de deux acides qu'ils renferment: acide acétique (bouillie au Verdet), acide sulfurique (bouillie au sulfate de cuivre) calculée en acide sulfurique, on obtiendrait:

100 kilog. acide sulfurique commercial à 66 % (acidité sulfurique) 100 kilog. acide acétique commercial à 35 % (acidité sulfurique) 28/50

Ce serait une œuvre de manivaise foi de laisser croire avec ces chiffres que l'acide sulfurique vaut 3 fois plus que l'acide acétique, puisque c'est le contraire qui est vrai, l'acide acétique vaut 5 fois plus. C'est pour cela que le verdet (acétate neutre de cuivre) coûte plus cher que le sulfate de cuivre. L'un vaut 90 fr. les 100 kilog., l'autre 190 fr. C'est aux viticulteurs de ne pas se laisser tromper par des analyses ainsi présentées. 322 3

Pour la vente en gros pour la bouillie „Eclair“ adresser les demandes à Joseph VEUTHEY, fers, Martigny-Ville

15 MAI Réouverture du Chemin de fer

Martigny - Châtelard

Ligne directe du Valais à Chamonix

LOTÉRIE D'ÉTAT

offrant plus de chance que toute autre loterie

62.500 lots en argent — Gros lot éventuel

1,000,000

Un million de couronnes

Le tirage comporte:

1 prime de	600000
1 lot de	400000
1 lot de	200000
2 lots à 100000 soit:	200000
2 "	90000 "
2 "	80000 "
2 "	70000 "
2 "	60000 "
1 "	50000 "
3 "	40000 "
6 "	25000 "
9 "	20000 "
13 "	15000 "
44 "	10000 "
61 "	5000 "
22 "	3000 "
475 "	2000 "
961 "	1000 "
1635 "	500 "
165 "	300 "
39675 "	200 "
5925 "	170 "
5925 "	130 "
115 "	100 "
4825 "	80 "
3825 "	40 "
62500 lots soit:	16457000

Chaque deuxième billet gagne!

Premier Tirage: les 23 et 25 Mai 1907

PRIX DES BILLETS pour le premier tirage 1 billet entier 1 demi-billet 12 fr. 60 c. 6 fr. 30 c. 1 quart de billet 3 fr. 15

Pour recevoir les billets il suffit d'adresser le montant par mandat poste international, lettre chargée ou les demander contre remboursement à la

MAISON DE BANQUE 268 8

A. GAEDICKE

11, Rue Kossuth Lajos, BUDAPEST

Dépôt de Poutrelles Fers à I

dans tous les profils et longueurs, chez 264-14

Léonce EMONET Martigny-Bourg



Sans changement

à 35 ct. le double morceau à 40 ct. le gros morceau carré A cinq morceaux une jolie prime.

COMMERÇANTS, INDUSTRIELS!

Si vous voulez ouvrir de nouveaux débouchés et donner plus d'extension à vos affaires, insérez des annonces dans

LE CONFÉDÉRÉ

où la publicité est très efficace vu son grand nombre d'abonnés et lecteurs.

POUR LES

SULFATAGES

employez en toute confiance exclusivement la bouillie instantanée adhésive

La RENOMMÉE au soufre mouillable

La meilleure et la plus économique des préparations permettant de combattre à la fois au pulvérisateur le mildiou, l'oidium et même le court-noun (acariose), en formant par réaction un sulfure alcalin. La bouillie la „Renommée“ au soufre mouillable a fait ses preuves d'efficacité en 1905 et 1906.

L'essayer c'est l'adopter. Nombreuses attestations. Sous le contrôle du laboratoire fédéral de Lausanne.

En vente en paquet de 4 kg., dose pour 100 litres, dans tous les centres viticoles. Renseignements et prospectus à la

Fabrique de produits chimiques agricoles

Att. FAMA & C^{IE}, Saxon (Valais)

A la même adresse: Bouillie la Renommée contre le Mildiou; Poudre cuprique, la Sulfostite; Soufre mouillable; Soufre sulfate; Verdet; Sulfate de cuivre; Soufre sublimé; Lysol pur et brut garanti, etc.

Fabrique de Meubles

A. Gertschen-Heinen, Naters-Brigue

TROUSSEAUX COMPLETS en tous genres GLACES, TABLEAUX, DUVET, ETOFFES, LINGERIE Toujours grand assortiment Prix modérés